

N : 2023-14005
O : Nathalie Escarpit
C : Christelle Terle

11/09/2023

REÇU À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES	
◆◆◆	11 SEP. 2023
82400 VALENCE D'AGEN	

Paulhac, le 7 septembre 2023

Christian Bayle
Président de la commission d'enquête

au

Président de la CC2R
à l'attention de Mme Escarpit
Service Urbanisme
2, rue du Général Vidalot
82400 VALENCE D'AGEN

- Objet : - Enquête publique unique du mardi 27 juin 2023 à 10h00 au mardi 8 août 2023 à 12h00
« élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local d'Habitat
(PLUi-H) de la communauté de communes des deux rives (CC2R), approbation de 4
périmètres des abords (PDA) et abrogation des 9 cartes communales ».
- Ref. : - décision du 9 mai 2023 de la présidente du TA de Toulouse (n° E23000060/31),
- arrêté 23URB-2-1-2-01 du 5 juin 2023 du président de la CC2R,
- P.J. : - rapport d'enquête avec avis motivé,
- 4 registres d'enquête papier.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport d'enquête avec nos conclusions
motivées relatif à l'enquête unique en objet ainsi que les 4 registres d'enquête papier.

L'enquête s'est terminée le 8 août 2023, le PV de synthèse a été communiqué au
responsable du projet, la communauté de communes des 2 Rives (CC2R), par courriel le
13 août 2023 et par courrier RAR le 14 août 2023.

Nous avons reçu son mémoire en réponse sous forme dématérialisée le 25 août 2023.

J'adresse ce rapport dématérialisé par courriel à votre représentante, Mme Escarpit, ce
jour et un exemplaire papier à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Christian Bayle
Président de la commission d'enquête



Copie par messagerie avec rapport en PDF

Tribunal Administratif : martine.singlard@juradm.fr

CC2R : Monsieur le président de la CC2R, J.M. Baylet : info@cc-deuxrives.fr

CC2R : Mme Escarpit : nathalie.escarpit@cc-deuxrives.fr;